



**CENTRE RÉCRÉATIF LACHINE OUEST  
WESTERN LACHINE RECREATIONAL CENTRE**

**NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Selon l'article 4.4 des règlements généraux du **Centre récréatif Lachine Ouest inc.** :

« Toute personne éligible peut adresser sa candidature à un poste de directeur au comité de nomination à la condition d'être appuyée par deux (2) membres qui ont droit de vote. Le bulletin de candidature doit être parvenu au comité de nomination au moins deux (2) jours avant la date prévue de l'élection. »

Selon l'article 2.2 LES MEMBRES AVEC DROIT DE VOTE DU CENTRE SONT :

« Tout personne âgée de 18 ou plus dont le nom apparaît sur la fiche d'inscription au moment du paiement de la contribution annuelle et des frais d'inscription pour les activités régulières du Centre. »

L'article 4.1 stipule que :

« Le conseil d'administration se compose de douze (12) membres : un président, un 1<sup>er</sup> vice-président, un 2<sup>e</sup> vice-président, un trésorier, un secrétaire et sept (7) autres directeurs. »

**NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous, soussignés, membres en règle du **Centre récréatif Lachine Ouest Inc.**, proposons le membre suivant

M. Mme Mlle :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

au poste de directeur du Conseil d'administration.

Appuyé par :

<b><u>NOM</u></b>	
<b><u>ADRESSE :</u></b>	
<b><u>SIGNATURE :</u></b>	
<b><u>DATE :</u></b>	

<b><u>NOM</u></b>	
<b><u>ADRESSE :</u></b>	
<b><u>SIGNATURE :</u></b>	
<b><u>DATE :</u></b>	